

La comptabilité : définition et utilité

Description

La comptabilité est le langage commun des entreprises privées, du secteur public et des associations. Elle relate l'ensemble des opérations liées à l'activité d'une entreprise sur une période donnée et permet ainsi de suivre et d'analyser tous les éléments de la vie de l'entreprise afin d'évaluer sa santé financière sur un [exercice comptable](#).

Pour une entreprise, la tenue de comptes à jour est indispensable.

[Expertise comptable : demander mon devis](#)

Qu'est ce que la comptabilité ?

Véritable outil d'information et de gestion financière, la comptabilité est un atout majeur non seulement pour les entreprises mais aussi pour l'économie en général. Il existe plusieurs types de comptabilité, en fonction des objectifs souhaités.

Comptabilité générale

La [comptabilité générale](#) consiste à faire un [enregistrement comptable](#) des opérations réalisées par l'entreprise dans des livres comptables, registres ou supports informatiques sur la base de documents se rapportant aux activités commerciales telles que l'achat ou la vente de marchandises par exemple. La comptabilité générale **recense tous les éléments entrants et sortants de l'entreprise**.

Elle traite les opérations se rapportant aux :

- dettes fournisseurs ;
- charges de personnel ;
- dettes financières ;
- charges d'impôts.

Elle est **obligatoire pour toutes les entreprises** et a pour objectif d'informer les tiers sur la santé comptable de l'entreprise. La comptabilité se compose de 3 documents majeurs, à savoir : le compte de résultat, le bilan comptable (ou [bilan d'entreprise](#)) et l'annexe.

Ainsi, à l'aide de ces informations, le dirigeant d'une entreprise est en mesure de connaître la situation comptable de son entreprise et est capable d'établir une évaluation pour en déterminer les points forts et les faiblesses.

Comptabilité analytique ou comptabilité de gestion

A l'inverse de la comptabilité générale, la [comptabilité de gestion](#) n'est pas **obligatoire pour toutes les entreprises** mais est fortement conseillée. Elle permet de calculer tous les coûts liés à l'activité de l'entreprise (production, commercialisation, service après-vente etc...) et de déterminer les seuils de rentabilité.

Principalement destinée aux dirigeants d'entreprise, elle leur permet de piloter efficacement les projets transverses, à travers :

1. la prise de décision de direction ;
2. la planification ;
3. l'organisation ;
4. le contrôle.

Bon à savoir : La comptabilité analytique s'appuie sur la comptabilité générale car toutes les charges comptabilisées au cours de celle-ci doivent être réparties sur des axes analytiques définis au préalable.

Comptabilité nationale

La comptabilité nationale quant à elle a pour but de **schématiser la situation économique d'un pays sur une période donnée**. Elle fait une analyse des grands flux de productions, d'échanges, d'investissements et de dettes.

À l'instar d'une entreprise, elle permet à un État de connaître sa situation financière afin de prendre des décisions adaptées. C'est à partir de la comptabilité émise et publiée par chaque entreprise que la comptabilité nationale est éditée.

Elle traite de nombreux sujets tels que les flux monétaires, les impôts et taxes, les subventions, les emprunts d'Etat et privés, mais principalement du **Produit Intérieur Brut**

(PIB).

Comptabilité publique

La comptabilité publique désigne un ensemble de procédures macroéconomiques qui **déterminent le budget et les dépenses de l'Etat et des collectivités publiques.**

C'est un système d'organisation de l'information financière permettant de :

- saisir, classer et enregistrer les éléments liés aux opérations budgétaires, comptables et de trésorerie de manière régulière ;
- présenter des [états financiers](#) reflétant la véritable situation financière et le résultat à la date de clôture de l'exercice ;
- contribuer au calcul du coût des actions menées ainsi qu'au diagnostic de leur efficacité.

Quels sont les principaux outils de la comptabilité ?

Plusieurs outils servent à établir la comptabilité d'une entreprise, parmi elles, deux se démarquent. Il s'agit du **bilan comptable** et du **compte de résultat**. L'un est un tableau relatant les comptes annuels alors que l'autre permet de voir les bénéfices et pertes de l'entreprise sur un [exercice comptable](#) donné.

Le notion de bilan comptable

Le bilan comptable peut être assimilé au patrimoine de l'entreprise à une période donnée. De ce fait, il est **divisé en 2 parties, à savoir l'actif et le passif**.

L'actif représente tout ce que possède l'entreprise et qui contribue à son activité. Par exemple, l'actif contiendra les biens mobiliers et immobiliers, l'argent en banque, les créances clients et le stock des matières premières.

Le [passif en comptabilité](#) est l'exact opposé de l'actif. Il désigne la liste des obligations financières de l'entreprise. Premièrement, on trouvera les capitaux propres correspondant à l'argent que l'entreprise doit aux investisseurs. Par la suite, s'ajoutent les emprunts bancaires, les dettes, le salaire des salariés et les impôts. Le passif et l'actif correspondent ici au [haut de bilan](#) qui concerne aussi bien les éléments de l'actif immobilisé que les capitaux propres de l'entreprise.

Le compte de résultat

Le [compte de résultat](#) permet d'appréhender l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'entreprise du fait de son activité pendant une période donnée. Il a pour but de **mesurer la rentabilité et la performance de l'entreprise**.

Il se présente généralement sous la forme d'un tableau à 2 colonnes :

1. dans la première, on liste l'ensemble des dépenses liées à l'activité ;
2. la seconde colonne contient les recettes également appelées produits.

La différence entre ces deux colonnes permet de déterminer le résultat net, qui est **l'indicateur de la rentabilité de l'activité de l'entreprise**. Si le résultat est positif, l'entreprise est bénéficiaire, s'il est négatif elle est déficitaire.

Ainsi, il convient de calculer le bénéfice de l'entreprise de la sorte :

Résultat net = Recettes – Dépenses

Les recettes couvrent différentes formes suivant la nature de l'entreprise. Par exemple, pour un magasin les recettes viendront de la vente de marchandises, tandis que pour un cabinet les recettes seront des honoraires.

Quant aux dépenses, elles désignent les achats de matières premières, les charges liées au personnel, le loyer de magasin ou d'usine...

La comptabilité est-elle une obligation pour l'entreprise ?

Selon les articles L123-12 et suivants du Code de commerce, toutes les entreprises commerciales ou industrielles **ont l'obligation de tenir une comptabilité**. Les sociétés doivent suivre leur santé financière afin de mesurer l'avenir de leur structure, c'est donc une obligation résultant de la [comptabilité des sociétés](#).

Zoom: LegalPlace peut s'occuper de votre [comptabilité](#). Votre bilan et vos obligations fiscales sont rédigées et attestées par votre expert-comptable LegalPlace. Pas de facture à trier ni de relevé de compte à imprimer. N'hésitez pas à demander votre devis !

Toutefois, certaines entreprises peuvent bénéficier d'allègements, voire de dispenses.

C'est le cas notamment des entreprises relevant du régime micro-BIC et micro-BNC. En effet, en bénéficiant du régime micro-social, l'auto-entrepreneur et l'[entrepreneur individuel](#) **sont dispensés de la tenue d'une comptabilité générale classique**. Le patrimoine de la société et de l'auto-entrepreneur ne sont pas dissociés, alors l'abus de bien sociaux ne peut être caractérisé.

Ces derniers peuvent de ce fait se contenter de la tenue d'une comptabilité allégée, notamment :

- tenir un livre de recettes ;
- tenir un registre d'achats, pour les auto-entrepreneurs dont l'activité relève principalement de la vente de marchandises ou de la fourniture de prestations de services ;
- conserver tous les documents concernant leur activité professionnelle ;
- ouvrir un compte bancaire dédié à leur activité professionnelle, lorsque le chiffre d'affaire dépasse un certain seuil ;
- réaliser des devis et factures à destination de leurs clients ;
- déclarer leur chiffre d'affaires pour le calcul des cotisations sociales et éventuellement du versement libératoire de l'impôt sur le revenu ;
- déclarer annuellement le chiffre d'affaires, mais également les autres revenus du foyer fiscal, dans le cadre de la déclaration d'impôt sur le revenu.

Voici une courte vidéo récapitulant tout ce qu'il y a à savoir sur la comptabilité.

Comment effectuer sa comptabilité ?

Depuis quelques années l'accompagnement en matière de comptabilité évolue très vite et des nouvelles solutions apparaissent.

L'entrepreneur peut soit :

- faire sa comptabilité en ligne à l'aide de [logiciels de comptabilité](#) ;
- remettre à son expert-comptable tous les documents relatifs à sa gestion. Ces documents sont principalement les factures clients et fournisseurs, les relevés de comptes bancaires, les relevés d'impôts, etc. Une fois en possession de ces documents, l'expert comptable va effectuer un enregistrement au journal.
- [faire sa comptabilité en freelance](#), seul ou avec l'aide d'un expert comptable.

Comment effectuer sa comptabilité ?



1

Faire sa comptabilité en ligne à l'aide de logiciels



2

Recourir aux services d'un expert comptable



3

Faire sa comptabilité seul en freelance

LegalPlace.

FAQ

Quels sont les rôles de la comptabilité ?

L'intérêt de la comptabilité est de compter, analyser et communiquer. Elle permet d'effectuer le suivi comptable d'une structure et ainsi de s'assurer de la légalité de ses activités.

Quels sont les critères pour bien choisir son comptable ?

Le comptable est la personne chargée de tenir la comptabilité de l'entreprise. Aucune restriction n'existe pour la désignation du comptable au sein de l'entreprise. Par ailleurs, en principe, chacun des membres du personnel peut endosser ce rôle. Toutefois, la plupart du temps, c'est le dirigeant ou l'assistant administratif qui le tient.

Quels sont les états financiers ?

Il existe 4 principaux états financiers : le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie, l'état des bénéfices non répartis.